



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 02 avril 2026

Présents: Madame MARTIN Marie-Noëlle, Madame HARM Laurence, Monsieur VALLIER Jamy, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur CHAZEAUD Ludovic, Monsieur GUILLAUME Jérôme, Madame JOAO Joana, Monsieur BONNIN Nicolas, Madame MEMBRUT Louann,

Absent excusé : Monsieur HAPIOT Benoît qui donne procuration à Monsieur VALLIER Jamy

Secrétaire de séance : Madame MEMBRUT Louann

Date de convocation : 27 mars 2026

La séance est ouverte à 20h48.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du 21 mars 2026

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont eu connaissance du procès-verbal du dernier conseil municipal. L'ensemble des élus le confirme. Personne n'indique de modification à apporter au procès-verbal.

Le procès-verbal des réunions précédentes est approuvé par l'ensemble des élus présents.

2. Rendu-compte des décisions du Maire

Mme le Maire lit les déclarations d'intention d'aliéner à notre disposition.

Trois biens ont été mis en vente par des propriétaires. Mme le Maire n'a pas fait exercer le droit de préemption de la Commune.

3. Délibération : Délégations du conseil municipal au Maire

Madame le Maire rappelle que par la loi il y a 32 délégations possibles. Les élus du précédent avaient accordé à Mme le Maire 10 délégations sur les 32 délégations prévues par la loi.

Madame le Maire lit les délégations qui lui étaient accordées lors de son dernier mandat aux termes de la délibération du 29 octobre 2020.

Madame le Maire rappelle qu'elle prend personnellement à sa charge une assurance couvrant les élus.

Madame le Maire rappelle qu'en cas d'empêchement, les décisions se rapportant aux matières des délégations prises seront prises par le Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle qu'en son absence et de celle de ses adjoints, les conseillers municipaux peuvent joindre notre délégué au département.

Il est rappelé que pour qu'un conseil municipal se tienne, il faut atteindre le quorum soit la moitié + 1 élus présents, soit 6 élus.

Madame le Maire propose de conserver les 10 délégations et demande aux élus s'ils souhaitent ajouter d'autres délégations. Aucun élu ne souhaite ajouter de délégations à celles proposées :

- 1) De procéder, dans la limite d'un montant prévu par le budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5) D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 7) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 du même code ;
- 8) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées par elle ;
- 9) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 10) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum de 100 000 euros autorisé par le conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que notre excédent de trésorerie est utile pour appuyer les demandes de financement.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

4. Délibération : Elections des représentants du SIVOS

Madame le Maire rappelle qu'il a été demandé 4 représentants du conseil municipal de CRAZANNES et 4 représentants de la commune PORT D'ENVAUX.

Madame le Maire sera représentante principale.

Il est rappelé que le SIVOS est présent aux conseils de classe et qu'il y en a 3 sur l'année scolaire.

Se proposent en qualité de représentants pour soutenir Madame le Maire : Mme Louann MEMBRUT, Mme Jackie THEILLOUT et M. Benoît HAPIOT.

Il y aujourd' hui 48 élèves sur l'école de Crazannes (CE2, CM1 et CM2) et 53 sur l'école de Port d'Envaux (PS, MS, GS, CP, CE1).

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

5. Délibération : Elections des représentants à la CCID

Madame le Maire propose que tous les élus soient représentants et elle propose les administrés suivants :

- Monsieur MICHAUD Roland,
- Monsieur PASQUIER Michel,
- Monsieur VIGNAUD Laurent,
- Monsieur MARSH Colin,
- Madame MORIN Anne-Marie,
- Monsieur OCQUETEAU Jean-Yves
- Monsieur COUDRAY Michel,
- Monsieur BARLET Franck,
- Monsieur CARTIER Serge,
- Monsieur MARTIN Jean-Marc,
- Monsieur ASSELIN Richard,
- Madame MULLER Claudine,
- Monsieur DUMONTET Pierre,
- Monsieur GERMAIN Reynald,
- Monsieur RATEAU Pascal,
- Monsieur RATEAU Jean-Michel

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

6. Délibération : Election du représentant de Soluris

Se propose comme représentant : Mme Louann MEMBRUT, M. Benoît HAPIOT (supplément).

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

7. Délibération : Election du représentant du SDEER

Se proposent comme représentants : M. Jérôme GUILLAUME (délégué), M. Benoît HAPIOT (suppléant).

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

8. Délibération : Elections du représentant du SDV17

Se proposent comme représentants : M. Jamy VALLIER et M. Joana JOAO.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

9. Délibération : Elections du représentant de EAU 17

Se propose comme représentant : Mme Joana JOAO

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

10. Délibération : Elections du représentant du SMCA

Se présentent comme représentant : M. Ludovic CHAZEAUD

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

11. Délibération : Elections du représentant du CNAS

Se propose comme représentant élu : M. Benoît HAPIOT
Se propose comme représentant agent : Mme Cécile CASSEBRAS

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

12. Délibération : Elections du représentant du Pays Saintonge Romane

Il a été mis à la connaissance des élus que les prochaines réunions seront plutôt tournées sur l'urbanisme et le plan d'aménagement.

Il est précisé qu'une réunion est fixée le 20 mai. Madame le Maire indique qu'elle sera présente pour la première réunion.

Madame Laurence HARM (titulaire) et Madame Joana JOAO (suppléant) se proposent comme représentantes

Monsieur Benoit HAPIOT, précédant représentant au dernier mandat, se propose d'accompagner Mme JOAO et Madame HARM aux premières réunions.

Mme Le Maire lit le Flash reçu par mail sur l'élection des délégués des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.

L'élection des représentants à été faite par décision unanime et mise en œuvre par dérogation.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

13. Délibération : Désignation des membres des commissions communales

Il est rappelé que les élus ne figurant pas dans les membres des commissions peuvent tout de même y participer. Des comptes-rendus des réunions des commissions sont mis à disposition des autres élus.

- Sur la commission « **Bâtiments - Logements – Eglise - Cimetière** » : M. Benoît HAPIOT - M. Jamy VALLIER - Nicolas BONNIN - Mme Laurence HARM - Mme Jackie THEILLOUT - M. Jérôme GUILLAUME - Mme Joana JOAO - Mme le Maire
Responsable : M. Nicolas BONNIN

- Sur la commission « **Fêtes Cérémonies Culture - Tourisme Patrimoine Jeunesse Sport Communication** » : L'ensemble des élus.
Responsable : M. Benoît HAPIOT

Il est rappelé que les cérémonies et événements sont organisés lors des conseils municipaux.

- Sur la commission « **Voirie Entretien Paysager - Fleurissement Environnement** » : M. Jamy VALLIER - Mme Louann MEMBRUT - M. Jérôme GUILLAUME - M. Ludovic CHAZEAUD - Mme Jackie THEILLOUT - Mme le Maire
Responsable : M. Jamy VALLIER et Mme Jackie THEILLOUT pour le fleurissement

Sur la commission « **Urbanisme** » : M. Jérôme GUILLAUME - Mme Laurence HARM - Mme Joana JOAO - M. Ludovic CHAZEAUD - Mme le Maire
Responsable : M. Jérôme GUILLAUME

Sur la commission « **Finances** » : L'ensemble des élus.
Responsable : Mme le Maire

Sur la commission « **Gestion du personnel** » : M. Benoît HAPIOT - M. Jamy VALLIER -
Mme Joana JOAO - Mme Jackie THEILLOUT - Mme Laurence HARM - Mme le Maire
Responsable : M. Benoît HAPIOT

Sur la commission « **Sécurité - Eclairage public - Eco - Energie** » : Mme Jérôme GUIL-
LAUME - M. Nicolas BONNIN - M. Jamy VALLIER - M. Benoît HAPIOT - Mme Louann
MEMBRUT - Mme Joana JOAO - Mme Jackie THEILLOUT
Responsables : M. Jérôme GUILLAUME et M. Nicolas BONNIN

Sur la commission « **Aide d'urgence** » : Mme Jackie THEILLOUT - M. Benoît HAPIOT
Responsable : Mme Jackie THEILLOUT

Il est rappelé qu'il n'y a plus de CCAS à CRAZANNES mais qu'on prévoit une commissions
d'aide d'urgence pour venir en aide aux habitants qui auraient quelque chose de grave

Il est demandé d'avoir un cahier ou recueil par commission, à apporter aux rendez-vous ou
lors des reunions.

Point sur l'association foncière :

L'association foncière s'occupe de la gestion des réseaux notamment hydrauliques, des
parcelle de la prairie.

Lors du remembrement, les parcelles ont été créées, avec des chemins pour y accéder.

L'association foncière les a rétrocédées à la commune pour l'entretien.

Il est rappelé que lorsque les chemins et routes sont fermés pour des travaux de réfection,
les piétons et vélos ne doivent pas y accéder pour une question de sécurité.

Notre secrétaire aide à la gestion de l'association foncière de CRAZANNES.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

14. Questions diverses :

1) Une locataire a indiqué qu'elle quitte son logement à partir du 3 juin. Un logement sera
disponible.

La commission logement se déplacera dans le logement (sur rendez-vous) avant l'état des
lieux de sortie afin de prévenir le locataire sur les travaux à effectuer avant de rendre le
logement.

Les logements sont surveillés sur la propreté, entretien une fois par an.

Les locations des logements communaux sont gérées par l'agence immobilière ORPI de
PONT L'ABBÉ D'ARNOULT.

2) Il est soulevé que les commissions sont “larges” et devront donc se réunir pour créer des “sous-commissions” pour que chacun se positionne sur son centre d’intérêt.

3) Un administré indique être propriétaire de la parcelle sur laquelle est implantée la statue ainsi que celle-ci et évoque la possibilité d’une cession à la commune.

Le conseil municipal prend acte de cette déclaration sans reconnaissance de propriété à ce stade.

La commune indique être dans l’attente de la communication des actes de propriété et des documents de division correspondants afin de vérifier la situation juridique.

Dans cette attente, aucune décision n’est arrêtée.

4) Lorsqu’il y a des brigades vertes, des habitants ont soulevé que les herbes plantées entre les murets et bandes de trottoir ne doivent pas être retirées.

Il est proposé que les habitants identifient clairement les herbes / zones fleuries qu’ils souhaitent conserver.

Aucune autre question n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 39.

Le secrétaire de séance
Louann MEMBRUT



Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN

